

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4113-2019

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me LOUISE ROZON et
Me JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE BELLEMARE
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère inc.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me MARC BISHAI
avocat du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques, l'Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique et de Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM).

R-4113-2019
16 décembre 2019

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce seizième (16e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du seize (16)
8 décembre deux mille dix-neuf (2019), dossier R-
9 4113-2019. Demande concernant la mise en place de
10 mesures relatives à l'achat et la vente de gaz
11 naturel renouvelable.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Simon Turmel, président de la formation, de même
14 que maître Louise Rozon et monsieur Jocelin Dumas.
15 L'avocat de la Régie est maître Alexandre
16 Bellemare.

17 La demanderesse est Gazifère inc. représentée par
18 maître Adina Georgescu.

19 Les personnes intéressées sont :

20 Association coopérative d'économie familiale de
21 l'Outaouais (ACEFO) représentée par maître Steve
22 Cadrin;

23 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
24 représentée par maître Pierre-Olivier Charlebois;

25 Groupe de recommandations et d'actions pour un

1 meilleur environnement représenté par maître Marc
2 Bishai et monsieur Jean-François Théorêt.
3 Stratégies énergétiques, Association québécoise de
4 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe
5 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
6 représentés par maître Dominique Neuman;

7 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
8 qui désirent présenter une demande ou faire des
9 représentations au sujet de ce dossier?

10 Nous demandons aux participants de bien
11 vouloir s'identifier à chacune de leurs
12 interventions pour les fins de l'enregistrement et
13 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
14 la tenue de l'audience.

15 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
16 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
17 salle d'audience. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, merci bien, Madame notre nouvelle Greffière.
20 Bonjour, Monsieur le Sténographe. Alors, bonjour à
21 toutes et à tous. Mes collègues et moi vous
22 souhaitons la bienvenue à cette audience.

23 Alors, l'équipe de la Régie est composée
24 des personnes, si vous regardez à votre droite,
25 notre chargé de projet, j'allais dire « qui est au

1 centre », mais il n'y a pas de centre, alors c'est
2 madame Michelle Paquin à la gauche, maître
3 Alexandre Bellemare qui est l'avocat au dossier et
4 madame Patricia Dépot et Cyril Michaud à l'extrême
5 droite qui sont nos spécialistes.

6 Alors, comme vous le savez, le quatre (4)
7 décembre dernier Gazifère a déposé une demande
8 relative à la mise en place de mesures relatives à
9 l'achat de la vente... et la vente, pardon, de gaz
10 naturel renouvelable.

11 Plus particulièrement, Gazifère demande à
12 la Régie de statuer, de manière prioritaire et
13 exceptionnelle, avant le seize (16) décembre deux
14 mille dix-neuf (2019), c'est-à-dire aujourd'hui,
15 sur les points suivants :

16 Sa demande d'approbation des
17 caractéristiques contractuelles d'achat de GNR et
18 sur des caractéristiques contractuelles détaillées
19 dans la proposition d'EBI Énergie inc. afin de les
20 rendre effectives pour le premier (1er) janvier
21 vingt-vingt (2020), ainsi que sa demande visant la
22 création d'un compte d'écarts permettant de
23 comptabiliser les écarts entre les coûts d'achat
24 réels et le prix de vente du gaz naturel
25 renouvelable facturés à sa clientèle afin de les

1 rendre effectifs pour le premier (1er) janvier
2 vingt-vingt (2020).

3 Donc, le dix (10) décembre dernier, par sa
4 décision D-2009... pardon 2019-171, la Régie a
5 décidé de traiter cette demande prioritaire comme
6 première phase du dossier, d'où l'audience de ce
7 jour.

8 L'échéancier pour les demandes
9 d'intervention dans le cadre de la seconde phase
10 est également prévu dans cette même décision. Et
11 vous noterez également que le douze (12) décembre
12 dernier la Régie a transmis à Gazifère une demande
13 de renseignements dont les réponses ont été
14 déposées le lendemain.

15 Nous vous rappelons que Gazifère a déposé,
16 sous pli confidentiel, les pièces B-0006, version
17 non caviardée de la pièce B-0005, la pièce B-0007
18 qui est une proposition pour la vente de GNR, ainsi
19 que la pièce B-0015 qui est la réponse à la
20 dernière demande de renseignements.

21 Vous savez également que, pour consulter
22 ces documents, un engagement de confidentialité et
23 de non-divulgation doit être signé. Et nous avons
24 reçu déjà celui de la FCEI. Oui, je vous vois,
25 maître Georgescu. Vous en avez d'autres entre les

1 mains, mais à votre arrivée, je vais vous laisser
2 le temps de nous faire la présentation.

3 (9 h 13)

4 Alors, considérant les points de confidentialité
5 aujourd'hui, nous vous demandons d'être vigilant
6 afin de ne pas divulguer les informations dont la
7 confidentialité est demandée Madame la Greffière,
8 vous avez pris note de toutes les présences
9 aujourd'hui. Alors, j'ai compris que c'était limité
10 aux quatre ou cinq groupes... cinq groupes
11 aujourd'hui, cinq intervenants... quatre, pardon,
12 quatre personnes intéressées. Et nous allons
13 procéder de la manière habituelle. C'est-à-dire
14 vous entendre par ordre alphabétique. Est-ce qu'il
15 y a des remarques préliminaires de personnes
16 intéressées ou vous êtes prêts à commencer
17 immédiatement? Maître Georgescu?

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Bon matin, Monsieur le Président, Madame le
20 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Adina Georgescu
21 pour Gazifère. Alors, oui, peut-être quelques
22 petites remarques préliminaires pour commencer. À
23 moins qu'un de mes confrères ait quelque chose à
24 dire à titre de représentations.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non, j'ai vu que ça ne bougeait pas.

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 Parfait. Alors, tout d'abord, nous aimerions
5 remercier la Régie de nous entendre aussi
6 rapidement suite à cette demande prioritaire. Je
7 suis pour commencer accompagnée ce matin de
8 monsieur Jean-Benoît Trahan qui est directeur
9 Finances, Affaires réglementaires et publiques chez
10 Gazifère, ainsi que de madame Sandy Côté, analyste
11 Affaires réglementaires et publiques, qui est
12 assise juste ici en arrière de moi, et maître
13 Alexandre MacBeth de mon bureau qui m'accompagne
14 également ce matin.

15 Alors, vous mentionnez tout à l'heure les
16 ententes de confidentialité et de non-divulgence.
17 Effectivement, il y en a une qui a été signée la
18 semaine dernière par la FCEI. Mais ce matin, toutes
19 les personnes intéressées présentes dans la salle
20 en ont signé une nouvelle qui, je pense, les
21 originaux sont déjà rendus au greffe à ce moment-
22 ci. Alors, ce sont des ententes de confidentialité
23 de non-divulgence qui portent sur notamment la
24 nouvelle pièce confidentielle déposée à la fin de
25 la semaine dernière qui sont les réponses à la DDR

1 numéro 1 de la Régie et qui portent également sur
2 la possibilité d'audience en huis clos. Donc, les
3 personnes intéressées ici dans la salle ont toutes
4 signé cette entente.

5 Alors, peut-être comme premier élément
6 préliminaire ce matin, Gazifère aimerait demander
7 l'autorisation de la Régie de tenir la présente
8 audience à huis clos avec les personnes qui sont
9 présentes dans la salle pour l'intégralité de
10 l'audience qui va se dérouler ce jour pour
11 plusieurs raisons. La première étant que toutes les
12 pièces qui vont être adoptées aux fins de la preuve
13 ce matin sont des pièces à l'égard desquelles
14 Gazifère a demandé une ordonnance de
15 confidentialité à la Régie, soit totale, soit
16 partielle.

17 Le témoignage qui va avoir lieu ce matin va
18 probablement faire en sorte que les éléments non
19 confidentiels et confidentiels vont être
20 entremêlés, vont se confondre dans la présentation
21 qui va être faite. Alors, de manière à rendre ça
22 logique et intelligible, on considère qu'il sera
23 probablement plus efficace d'avoir tout simplement
24 une audience à huis clos qui va permettre d'aligner
25 tout ça de manière cohérente.

1 Et puis comme je viens de le mentionner,
2 toutes les personnes intéressées ici dans la salle
3 ont déjà signé l'entente de confidentialité et de
4 non-divulgence qui permet leur présence dans le
5 cadre d'une audience à huis clos. Alors, on
6 considère que, du point de vue de la
7 proportionnalité puis pour faciliter le déroulement
8 aux fins d'efficience, nous vous soumettons que
9 nous considérons approprié qu'il serait utile que
10 l'audience de ce matin soit tenue à huis clos.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, à moins de représentations inverses, je
13 pense que nous sommes prêts à fonctionner à huis
14 clos. Dites-moi combien de temps vous prévoyez la
15 présentation?

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Je vous dirais une présentation qui ne dépassera
18 pas, à mon avis, trente (30) minutes, vingt (20).
19 On me fait de la tête vingt (20) minutes, vingt
20 (20) à trente (30) maximum. Vingt (20) à trente
21 (30) minutes maximum.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, nous devons ajourner vingt (20) minutes
24 pour...

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 La consultation peut-être des documents?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, plus particulièrement par le fait que nous
5 devons faire un dispositif confidentiel au niveau
6 des notes sténographiques ainsi que la diffusion
7 aux multiples auditeurs.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Parfait.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors nous allons prendre une pause de vingt (20)
12 minutes.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Parfait.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Ce qui nous donne, il est neuf heures et vingt
17 (9 h 20), à neuf heures et quarante (9 h 40).

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Parfait.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Madame la Greffière, ça vous convient?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci beaucoup.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

6

7

8 SERMENT D'OFFICE :

9 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
10 certifie sous mon serment d'office, que les pages
11 qui précèdent sont et contiennent la transcription
12 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
13 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
14 Loi.

15

16 ET J'AI SIGNE:

17

18

19

20

Sténographe officiel. 200569-7